



**Dossier # : 1155249002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Notre-Dame (boulevard urbain)
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et d'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire antenne Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 16:37

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155249002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Notre-Dame (boulevard urbain)
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Parmi l'ensemble des interventions à réaliser dans le cadre du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, il était prévu d'aménager une piste multifonctionnelle dans l'ancienne emprise ferroviaire du CN, communément appelée antenne ferroviaire « Longue-Pointe».

La partie visée par ce projet d'aménagement se déploie d'est en ouest, de la rue Viau à l'avenue Bennett. Elle se situe entre les rues de Rouen (nord) et Ontario (sud) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Elle croise cinq rues locales, soit Théodore, Leclair, Sicard, Aird et Bennett et une artère secondaire, Saint-Clément. Le projet comprenait entre autres l'aménagement d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un jardin communautaire, et d'aires récréatives.

Un contrat a été accordé à Charex inc. par le conseil d'agglomération le 14 mai 2014 qui a autorisé une dépense de 2 209 000 \$, incluant un budget de contingences de 210 124,62 \$ taxes incluses. Les travaux se sont déroulés du 22 juillet 2014 au 18 novembre 2014.

Certaines portions des aménagements prévus étaient situées dans des zones où il y avait présence de sols contaminés. Le contrat prévoyait la gestion de ces sols contaminés, soit l'excavation des sols uniquement requis pour la construction des ouvrages, et la disposition dans un site autorisé à cette fin.

Cependant, pour se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* , étant donné qu'il

y avait un changement dans l'usage du terrain de l'emprise ferroviaire, la Ville devait procéder à la décontamination complète du site plutôt que la gestion des sols. Cette contrainte a entraîné un plus grand volume de sols excavé et disposé, et une plus grande quantité de matériaux d'emprunt a dû être utilisée pour les remblais de remplacement. En effet, la décontamination a impliqué le retrait complet des sols contaminés, même au-delà des excavations nécessaires au projet. Une partie de l'enveloppe des contingence a été prévue à cette fin.

Suite à une analyse des budgets et travaux à exécuter, il a alors été décidé de procéder à la construction de tous les ouvrages, à l'exception du jardin communautaire, car celui-ci requerrait une grande quantité d'excavation et disposition de sols contaminés. Les travaux du jardin communautaire font l'objet du présent dossier afin qu'ils soient exécutés en novembre 2015.

Il est donc requis de majorer le contrat d'un montant de 174 978,63 \$ (taxes incluses) supplémentaire en contingence afin de compléter les travaux relatifs au jardin communautaire.

La gestion et la surveillance des travaux, ainsi que le suivi environnemental pour les travaux de décontamination sont assurés par la firme Les consultants SM par le biais d'une entente-cadre de services professionnels, et sont évalués à 50 000 \$ pour le reste des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013)  
CG14 0211 Le 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame). Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 380 500,00 \$ (contrat: 2 209 000,00 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226102 - 6 soumissionnaires (1144822021);

CE13 0403 - Le 10 avril 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'antenne Longue-Pointe, incluant une piste cyclable et un sentier piéton dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1135322001).

## **DESCRIPTION**

La majoration du contrat actuel permettra de procéder aux travaux de décontamination du site prévu pour le jardin communautaire, ainsi que les travaux d'aménagement du jardin. En complément, la reconstruction de certaines portions de trottoirs sur la rue Théodore pourra être complétée suite à l'aménagement du jardin. La durée approximative des travaux est d'environ 4 à 6 semaines.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'exécuter les travaux d'aménagement du site, il a été nécessaire de procéder à des travaux de décontamination des sols en place. Ces travaux ont été plus coûteux que ce qui avait été prévu aux documents de soumission. La décontamination du site est nécessaire en raison du changement d'usage du site.

Il avait été convenu durant l'exécution des travaux de suspendre les travaux d'aménagement du jardin communautaire jusqu'à ce que les travaux d'aménagement principaux du projet soient complétés pour pouvoir faire une analyse juste du budget disponible. Cette analyse, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier, a permis de conclure qu'il est requis de majorer le contrat d'une somme de 174 978,63 \$ (taxes incluses) afin de terminer les travaux du jardin communautaire.

En effet, les travaux de décontamination et d'aménagement du jardin communautaire, ainsi que certains travaux mineurs à compléter sont estimés à 352 053,45 \$, et le solde résiduel du contrat est de 229 882,84 \$, d'où la majoration demandée de 174 978,63 \$. à noter qu'une provision de 15 % pour travaux contingents est incluse dans cette évaluation en raison de l'incertitude reliées à la décontamination.

Le budget de contingences prévues au contrat était de 210 124,62 \$ (taxes inc.), sur un budget total de 2 209 000,00 \$. L'utilisation des contingences est actuellement de 202 061,02 \$ (taxes inc.), ce qui représente un taux d'utilisation de 96% du budget de contingences prévu. Le budget d'incidences est de 171 500 \$, avec un engagement de dépense réel de 21 491,46 \$. Le budget résiduel de l'enveloppe des incidences est donc de 150 008,54 \$, et ce montant doit être conservé pour des dépenses à venir, notamment les honoraires professionnels pour la décontamination et le contrôle qualitatif, l'achat du mobilier urbain et des panneaux de signalisation écrite.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majoration du contrat demandée est de 174 978,63 \$, soit une augmentation de 7,9 % de la valeur initiale du contrat. La valeur du contrat initial de 2 209 000\$ serait majoré à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

La dépense additionnelle de 174 978,63 \$ est assumée à 100% par la Ville centre puisqu'elle concerne uniquement l'aménagement du jardin communautaire, et représente un coût net de 159 778,81 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations financières et comptables se retrouvent dans l'intervention financière du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation du jardin communautaire et une mesure favorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source le tout en conformité avec l'action 20 du Plan de développement durable de la collectivité Montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de la dépense additionnelle permettra de compléter les travaux de décontamination en 2015. Advenant le report de la décision, les coûts pourraient augmenter. Advenant le refus de cette demande, il en résulterait un mécontentement des citoyens car l'aménagement du jardin communautaire serait annulé.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a déjà été approuvée par la Direction des Communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées:

Travaux de décontamination du site

Reprise des travaux: mi- novembre 2015

Fin des travaux début décembre 2015

Travaux d'aménagement du jardin  
Reprise des travaux: mi-mai 2016  
Fin des travaux: mi-juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Radhia DJELLAL)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel RODRIGUEZ-CASTELLAR  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514-872-2506  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-09-18

Martin BOULIANNE  
Chef de division

**Tél :** 514 872-9552  
**Télécop. :** 514 872-6123

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Tél :** 514 872-4101

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports, en remplacement  
du Directeur de service

**Tél :** 514 872-9485

**Approuvé le :** 2015-10-05

**Approuvé le :** 2015-10-05

## Augmentation de la valeur du contrat de l'AO #226102 - Charex inc.

1155249002

		<i>Taxes incluses</i>		
		<b>CONTRAT</b>		<b>TOTAL</b>
		2,209,000.00 \$		
		<u>Travaux</u>	<u>Contingences</u>	<u>Incidences</u>
		1,998,875.38 \$	210,124.62 \$	171,500.00 \$
<b>Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1144822021)</b>				<b>2,380,500.00 \$</b>
Travaux réalisés		(1,777,056.14) \$	(202,061.02) \$	(21,491.46) \$
<b>Disponibilités au 30 septembre 2015</b>		<b>221,819.24 \$</b>	<b>8,063.60 \$</b>	<b>150,008.54 \$</b>
Travaux à venir:				
<u>Prévus au contrat:</u>				
<u>Travaux autres que ceux du jardin communautaire</u>				(30,008.54) \$
Marquage et signalisation		(29,893.50) \$		(40,000.00) \$
Plantation dans les saillies		(9,198.00) \$		
Dos d'âne		(6,898.50) \$		
Pavage et trottoirs - rue Théodore		(11,497.50) \$		
Installation bancs et poubelles		(3,679.20) \$		(15,000.00) \$
Divers travaux mineurs		(28,743.75) \$		
		(89,910.45) \$		
<u>Travaux du jardin communautaire</u>				
Travaux de décontamination du site		(172,462.50) \$		(30,000.00) \$
Travaux d'aménagement paysager		(85,081.50) \$		(35,000.00) \$
Travaux électriques		(4,599.00) \$		
		(262,143.00) \$		
Enveloppe de contingences: 15% pour l'ensemble des travaux à venir			(52,808.02) \$	
<b>Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat</b>		<b>(130,234.21) \$</b>	<b>(44,744.42) \$</b>	<b>- \$</b>
				<b>(174,978.63) \$</b>

<b>Augmentation du contrat à faire autoriser (travaux+contingences)</b>	<b>174,978.63 \$</b>
---	----------------------

<b>Virement des crédits disponibles vers l'enveloppe des contingences</b>	<b>- \$</b>
---	-------------

**Dossier # : 1155249002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

La division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel accepte de financer la dépense additionnelle pour les travaux de décontamination et d'aménagement du jardin communautaire.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Stéfan GALOPIN  
Ingénieur  
**Tél : 514-872-3481**

**ENDOSSÉ PAR**

Guy PELLERIN  
Chef de division  
**Tél : 514-872-7486**

Le : 2015-09-18

**Division :** Sécurité et aménagement du réseau artériel



**Dossier # : 1155249002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Le projet d'aménagement de l'antenne «Longue-Pointe» prévoit un aménagement paysager, doté d'une piste cyclable et d'un sentier piéton conviviaux et sécuritaires. Ce projet permet de poursuivre le Plan d'accessibilité et de mobilité à vélo du réseau montréalais puisqu'il comporte une piste multifonctionnelle, en plus de requalifier cet espace désaffecté en un lien vert, pour améliorer la qualité de vie des riverains. Le projet a fait l'objet de plusieurs consultations publiques. L'objectif était de répondre aux besoins des riverains. En tant que gestionnaire du projet, la Division des grands-projets portefeuille #2 est favorable à autoriser une dépense additionnelle pour les travaux de décontamination et d'aménagement du jardin communautaire tant attendu par les citoyens.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Radhia DJELLAL  
Ingénieur  
Tél : 514-872-2343

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TRUDEAU  
Chef de division  
Tél : 514-872 3683  
Division :

Le : 2015-09-21

**Dossier # : 1155249002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

La dépense additionnelle requise pour terminer les travaux de décontamination est une modification du contrat qui est permise par la loi car elle est accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature tel que le stipule l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

  

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jovette MÉTIVIER  
Avocate  
**Tél : 514-872-0138**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-23

Annie GERBEAU  
Avocate - chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transaction financière**

**Dossier # : 1155249002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe accordé à Charex inc. (résolution CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000,00 \$ à 2 383 978,63 \$ taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:

- Autoriser une dépense additionnelle total de 174 978.63 \$, pour les travaux mentionnés dans l'objet, du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne- Longue- Pointe

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous.

**Information comptable (en milliers de dollars)**

Cette dépense de 174 978.63 \$ taxes incluses est prévue au programme triennal d'immobilisation du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

Un engagement de gestion no **CC55249002** au montant de **159 779 \$** est inscrit au compte de provenance indiqué au fichier joint et un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées au compte d'imputation indiqué.

[SIVT - 1155249002.xls](#)

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Serge WALLEND  
Préposée au budget

**Tél :** 514 872-3712

Co-auteur  
Jean-François Rondou  
Agent comptable analyste - Conseil et soutien  
financier - PS Brennan 1  
(514) 868-3837

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-02

André LECLERC  
Conseille en gestion des ressources  
financières - C/É

**Tél :** 514 872-4136

**Division :** Service des finances , Direction du  
conseil et du soutien financier - PS Brennan 1